

Direction et fonctionnement d'école : Le Snuipp-FSU impose sa détermination

Ce 18 juin, un premier groupe de travail sur la direction d'école s'est tenu au ministère.

Le SNUipp-FSU s'est félicité de l'ouverture de discussions sur ce dossier en souffrance depuis de nombreuses années. A ce titre, lors des premières discussions de cet été sur la « refondation », nous avons très clairement affiché notre volonté de voir inscrit ce sujet à l'agenda social du ministre.

Depuis trop longtemps, nous déplorons une dégradation des conditions d'exercice de cette fonction importante au bon fonctionnement de l'école. Nos différentes enquêtes qui ont donné la parole aux directeurs en ont fait publiquement état. Le bilan effectué en 2006 à l'issue des dernières discussions sur la direction indiquait un alourdissement des tâches des directeurs. Depuis, force est de constater que la situation ne s'est pas arrangée, le rapport de l'IG de Juillet 2011 le confirme.

Des évolutions essentielles sont donc nécessaires. Nous souhaitons que ces groupes de travail aboutissent concrètement.

Il est temps de regarder à la loupe le travail spécifique de directeur, l'explicite à travers sa définition réglementaire des missions comme l'implicite à travers son activité réelle : faire vivre une équipe pédagogique, impulser le projet d'école, être en première ligne dans les relations avec les parents et les partenaires de l'école, répondre aux multiples sollicitations de l'administration, gérer les imprévus du quotidien, organiser le va et vient des divers intervenants et maintenant faire l'interface avec les collectivités locales pour la mise en place des nouveaux rythmes ou l'organisation d'un PEDT, et tout cela en étant le plus souvent chargé de classe et le plus fréquemment sans une aide administrative, ... la coupe est pleine.

Ce chantier est d'importance. Au SNUipp-FSU, nous estimons qu'il est urgent de reconnaître qu'assurer la direction d'école est une fonction spécifique qui demande une formation, des conditions d'exercice et une rémunération adaptées.

- Il faut aussi admettre que **la question du temps** est un enjeu majeur. Le temps de décharge doit être revu à la hausse. Les écoles de 1 à 4 classes doivent bénéficier de temps, les seuils pour obtenir un quart ou une demi décharge abaissés.
- **Une redéfinition de leurs missions et une clarification de leurs responsabilités** sont également nécessaires. Les textes réglementaires aux directeurs d'école doit être revu. Des ressources juridiques au sein des départements doivent être mis à disposition des directeurs d'école.
- Assurer la cohérence d'une école, faire travailler ensemble une équipe de professionnels ne s'improvisent pas. **La formation** à la fonction n'est pas à la hauteur de ce que l'on demande aux directeurs. Le ministère doit avancer sur ce sujet et mettre en place une véritable formation initiale et continue aux différentes dimensions de ce travail spécifique. Il faut professionnaliser la fonction et la rendre attractive.

- Reconnaître la fonction, c'est aussi la **revaloriser**. Les deux indemnités (part fixe comme part variable en fonction du nombre de classes) doivent être mises sur la table.
- **L'aide administrative** en déshérence depuis plusieurs années doit retrouver du souffle. Des mesures d'urgence sont indispensables pour la rentrée 2013. Au delà, il faut se pencher sérieusement sur la création d'emplois professionnalisés et pérennes pour aider au fonctionnement administratif de l'école. Il est temps aussi de limiter les sollicitations administratives comme les tableaux excel ou « paperasse » chronophages.

La priorité au primaire annoncée passe aussi par des transformations en faveur de la direction d'école. Aucun sujet ne doit être esquivé. Nous ne nous complairons pas dans les seuls sujets du ministère. Dans ce premier tour de table, le SNUipp-FSU a imposé son tempo sans tabou et avec exigence et détermination.

Le ministère a été dans l'obligation d'apporter une première réponse concrète sur l'aide administrative comme nous le demandions. On ne pourra pas en rester là. Il faudra aller plus loin et ce dès le mois de septembre lors de la reprise des discussions.

Direction d'école : Ouverture du chantier

Une première rencontre sur la direction d'école s'est tenue aujourd'hui. Elle s'inscrit dans un ensemble de réunions qui se tiendront à l'automne dans le cadre de l'agenda social sur le métier enseignant et ses différentes missions (direction, maitre-formateur, CPC). Pour le ministère « il s'agit d'avoir une vision générale des métiers ».

Lors de cette rencontre, un travail initié par la DGESCO, et base de travail pour la réflexion à venir, nous a été présenté.

La réflexion s'effectue autour de trois axes qui se discuteront entre septembre et décembre :

- La place du directeur dans la mise en œuvre de la refondation de l'école (les missions de l'école) : identifier clairement les missions du directeur d'aujourd'hui (animation d'équipe, fonctionnement de l'école, relation avec les familles et les différents partenaires). Le ministère met en débat la question d'un référentiel métier, d'une réactualisation de la note de service de 1997.

- L'accompagnement du parcours professionnel : recrutement, affectation, formation

- La valorisation de la fonction : avancement, décharges (108h, prise en compte des spécificités)

Le ministère précise qu'il n'est pas question d'aller vers un statut pour les écoles et les directeurs (trices) mais d'avancer sur les missions, l'accès à la fonction, la formation et la valorisation de la fonction.

Lors de cette réunion, nous sommes intervenus sur la base de nos mandats pour rappeler l'urgence d'avancer sur ce dossier en travaillant autour des 5 points : charge de travail, formation, décharge, rémunération aide administrative (voir ci-dessus, déclaration : « le Snuipp-FSU impose sa détermination »).

Aide administrative : du nouveau pour la rentrée.

Le ministère avait annoncé que 30 000 emplois aidés supplémentaires seraient créés à la rentrée 2013. Il nous a déclaré aujourd'hui qu'environ 10 000 de ces emplois seraient fléchés pour l'aide à la direction et au fonctionnement de l'école, les autres moyens devant bénéficier en priorité à l'accompagnement des élèves en situation de handicap. C'est une première réponse à notre demande d'abonder urgemment l'aide administrative tombée en déshérence ces dernières années. Pour mémoire, il y a eu jusqu'à 25 000 emplois de ce type dans les écoles en 2007 pour moins de 5 000 aujourd'hui.

Ces personnels seraient recrutés entre septembre et novembre 2013. Le ministère de l'Éducation aurait obtenu du ministère du Travail que ces emplois précaires soient pourvus par des personnels « plutôt jeunes et plutôt diplômés, niveau bac à bac + 2 ». De fait, les missions qui leur seraient confiées sont élargies. Elles combinent aide administrative et aide éducative (aide à la surveillance, à l'accompagnement, aide à l'enseignant, ...). Une fiche de poste recensant les activités qui pourraient leur être confiées est en cours de rédaction.

Les contrats initiaux seraient de 12 mois.

Concernant la question de leur formation, le ministère aurait obtenu des crédits spécifiques dont il faudra vérifier la réalité sur le terrain.

Le ministère fait la proposition de cibler les écoles de grande taille et celles concentrant les difficultés. Pour le SNUipp-FSU, il faut tenir compte des spécificités départementales et ne pas écarter d'autres types d'école notamment en milieu rural.

Le SNUipp-FSU a demandé que des groupes de travail paritaires soient réunis dans les départements pour que s'engagent des concertations locales sur les écoles qui devront bénéficier de cette aide administrative et éducative en toute transparence. Le ministère y a répondu positivement.

Au-delà, le SNUipp-FSU a rappelé son exigence de mettre fin à la précarité dans les écoles par la création d'emplois statutaires de la fonction publique.